



Diplôme Universitaire Droit Rural - Fiscalité et comptabilité agricole (DR FCA 2026-2027)

REFERENCE : APO-42UFCA-141-2026

Formation continue spécifique

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2026/2027

PEDAGOGIE

UFR Droit, Sciences Economiques et Politiques
Responsable pédagogique
Christelle COUTANT-LAPALUS
Professeur de droit privé

SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)

Chargée de gestion de formation
Estelle COMBE / Tél :
Chargée d'ingénierie de formation
Julie PROENCA / Tél : 06.68.92.26.05
Adresse de contact formation.continue-droit@u-bourgogne.fr

OBJECTIFS

- Savoir poser un diagnostic sur la situation financière d'une entreprise agricole,
- Connaître les méthodes d'évaluation d'une entreprise agricole,
- Maîtriser la fiscalité des revenus en agriculture dont les bénéfices agricoles (BA),
- Connaître la fiscalité applicable à l'occasion de toutes transmissions à titre gratuit ou à titre onéreux,
- Assurer la comptabilité d'une entreprise agricole,
- Maîtriser le sort des plus-values professionnelles,
- Savoir rédiger la déclaration de revenus d'un agriculteur.

PUBLIC

La formation s'adresse à toute personne exerçant une activité professionnelle à caractère juridique, fiscal, comptable, économique dans le secteur agricole ou rural,

Pour les personnes souhaitant accéder à l'un de ces diplômes et ne possédant pas les prérequis ; l'accès à la formation s'effectue sur décision du responsable de la formation après avis de la commission de sélection de l'entrée de Master 2 de droit rural,

Elle est accessible aux salariés dans le cadre du plan de formation, en congé individuel de formation ou à titre individuel.

PRE-REQUIS

La formation est ouverte :

Aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 justifiant de 3 années d'expérience professionnelle,
A défaut, l'accès peut être envisagé après validation des acquis (décret du 23 août 1985) spécialement pour les candidats ayant acquis une expérience significative d'une durée minimale de 5ans, notamment dans les secteurs agricoles, viticoles ou ruraux.



FORMATEURS

Enseignants chercheurs de l'université de Bourgogne
Intervenants professionnels

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 49h sur 7 jours de cours (dont 1h d'examen)
Lieu de la formation : Université de Bourgogne – Campus Universitaire de Mâcon.
La formation peut être suivie à distance par TEAMS

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Colloques

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours
- Connexion wi-fi
- Bibliothèque de travail thématique

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Transmission du dossier de candidature pédagogique au secrétariat pédagogique : Philippe.Gonod@u-bourgogne.fr

Après acceptation pédagogique
Inscription administrative auprès du SEFCA : formation.continue-droit@u-bourgogne.fr
Le SEFCA envoie un contrat ou une convention de formation, un devis sur demande et un programme.
Admission effective le jour de la signature du contrat dans la limite de la capacité d'accueil.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

L'obtention du DU est subordonnée à des attestations de présence à tous les modules.
Une note globale au moins égale à 10/20 à l'examen final sera exigée après délibération du jury pour délivrance du diplôme.
En cas d'échec, les candidats peuvent repasser l'examen à la session de l'année suivante sous réserve de réinscription.
La validation du DU reposera sur un devoir maison ou un devoir sur table.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

- Maitrise de :
- du diagnostic sur la situation financière d'une entreprise agricole,
 - des méthodes d'évaluation d'une entreprise agricole,
 - de la fiscalité des revenus en agriculture dont les bénéfices agricoles (BA),
 - de la fiscalité applicable à l'occasion de toutes transmissions à titre gratuit ou à titre onéreux,
 - la comptabilité d'une entreprise agricole,
 - la rédaction de la déclaration de revenus d'un agriculteur.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://sefca.u-bourgogne.fr/>

Plus d'infos sur <https://sefca.u-bourgogne.fr>



**SERVICE COMMUN
DE FORMATIONS CONTINUE
ET PAR ALTERNANCE (SEFCA)**
**UNIVERSITÉ
BOURGOGNE EUROPE**

Étab. public d'enseignement supérieur - n° de déclaration d'activité 27 21 04810
21 - N° SIRET : 938 230 612 00369 - UAI 0210088G -

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code
Général des Impôts)

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX
Tél : 03.80.39.51.80 Courriel : formation.continue@ube.fr